République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 29 octobre 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 26/10/2022 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK*
Présents : 6	**Présents :** Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Pierre MARTIN, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER
Votants: 8	
Pour: 8	**Représentés:** Laurent GARBE par Guy TAECK, Jean Jacques CAPRON par Gael PERISSET
Contre: 0	**Excusés:** Yann BETHOUART
Abstentions: 0	**Absents:** Hubert DEMORTAIN
	Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Décision Modificative compte attribution de compensation - DE_2022_037

DM compte attribution de compensation

Lors de l'élaboration du budget primitif, la provision mise sur le compte 739211 est insuffisante. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 615221	Dépense – 12 000 €
Compte 739211	Recette + 12 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative précisée ci-dessus

Vote :
Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Fait en Délibéré, en séance, les jour mois et an susdits
Certifiée exécutoire le 29 octobre 2022

Pour copie conforme : le Maire : Guy TAECK

LE MAIRE,
Guy TAECK

MAIRIE DE FAVIERES (SOMME)

Secrétaire de séance
Mme SOHET

RF
PREFECTURE DE LA SOMME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
080-218002905-20221029-DE_2022_037-DE